

Conduire un entretien professionnel

La loi du 5 mars 2014 crée un entretien professionnel périodique qui doit obligatoirement être mis-en œuvre par l'employeur, quelque soit l'effectif de l'entreprise. Tous les salariés doivent en bénéficier, avec leur responsable hiérarchique ou le représentant de l'employeur. Cet entretien est parfois nommé « entretien d'évaluation », « entretien annuel » ou autres.

Cette formation vous permettra de mieux cerner les objectifs de l'entretien professionnel.

Vous pourrez préparer les entretiens avec méthode, et les conduire avec plus d'efficacité.

Objectifs

Définir l'entretien professionnel et ses objectifs

Acquérir la méthodologie de l'entretien professionnel

Elaborer un protocole d'entretien adapté et pertinent

Conduire de manière efficace l'entretien professionnel

Pratiquer un feedback positif

Savoir clôturer l'entretien

Gérer les entretiens délicats

Points forts

Travail à partir d'entretiens des participants

Méthodologie de l'entretien

Techniques de communication

Atelier de travail

Intervenant

Consultante formatrice experte dans le domaine



Public
Cadres et managers



Durée
1 jour



Pré requis
Aucun



Groupe
12 personnes ou séminaire sur demande